



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

**Absents avec pouvoir :** M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

**Absents :** Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

### 2025-6-7 - Subvention à un établissement d'enseignement public - collège le Château

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2023-5-3 en date du 27 juin 2023 accordant une subvention au collège Aliénor d'Aquitaine du Château d'Oléron pour le financement des sorties pédagogiques à hauteur de 16 € par élève et par année scolaire, sur présentation chaque année par l'établissement d'un listing des élèves résidant sur la commune et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Monsieur le Maire propose de porter ce montant à 20€, soit une hausse de 25%. La somme pour l'année scolaire s'élèvera alors à 3040 € (152 élèves pour l'année scolaire en cours). Le collège, qui dépend du Département, fait en effet face à l'amenuisement de ses ressources et de son budget pédagogique notamment, écrasé par la hausse de ses dépenses courantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DÉCIDE de verser la somme de 20 € par élève et par année scolaire sur présentation par l'établissement d'un listing des élèves résidents sur la commune du Château d'Oléron et dans la limite des crédits inscrits au budget (article 6574) ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 19 novembre 2025

*Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Anne Avril

*Acte rendu exécutoire*

Après télétransmission en S/Prefecture  
Le

**20 NOV. 2025**

Et publication pendant 2 mois à compter  
de ce jour aux lieux habituels d'affichage  
ou notification

Le

**20 NOV. 2025**

Le Maire, Michel PARENT

Le Maire,  
Michel PARENT

